



J'ai fait une betise , j'ai utilisé un carte bleu oubliée

Par **hmakk**, le **10/10/2010** à **14:49**

Bonjour,voila les faitsj'allais payer mes courses à une caisse automatisée de carfourrnen arrivant je constate une carte "bleu visa" oublié rnje la garde ; et je l'ai essayé une fois pour voir si elle passe au peage automatique de autoroute . pour 10 euro rnpuis pour 4,50 eurornccette carte à finalement etait confisqué par l'automaternj'ai payé avec ma vrai carte bleu!!!rnje suis convoqué en audition a la gendarmeriernje ne sais quoi fairernje paniquernc'est une bêtise que j'ai faite .rncomment faire ?rnccette situation me ronge , rnfaud il dire la verité à la gendarmerie?rncomment je peux m'en sortir rnmerci de votre aidernnhmakk

Par **mimi493**, le **10/10/2010** à **15:52**

Ce n'est pas un problème de consommation ni d'arnaque. Vous avez commis un vol.

Par **hmakk**, le **10/10/2010** à **19:14**

qu'est ce que je risque? pour cette betise que je regretternle montant des frais autoroute est moins de 20 eurornest ce que demander une mediation , sans aller en justicernnpour le moment je suis convoqué en auditions , et je ne sais pas quoi faire ni quoi dire pour ma betisernrnje repete que je n'est ni volé , ni trafiqué rnj'ai trouvé cette carte , oublié rnmerci de votre aide

Par **mimi493**, le **11/10/2010 à 12:06**

Continuez à dire que vous n'avez pas volé, de nier votre délit, ça arrangera les choses ...

Par **chris_ldv**, le **12/10/2010 à 01:15**

Bonjour,
Si vous avez trouvé une carte de paiement ce n'est pas pénalement répréhensible.
Par contre utiliser une carte de paiement qui n'est pas à vous sans l'autorisation du titulaire c'est pénalement répréhensible et cela s'appelle du vol.
Vous pouvez dire tout ce que vous voulez rien ne changera les faits.
Si la gendarmerie vous convoque ce n'est pas par hasard:
le titulaire de la carte de paiement a fait opposition
le péage équipé de caméras a enregistré votre visage et la plaque de votre véhicule lorsque vous avez utilisé une carte de paiement déclarée volée.
Il est préférable de dire la vérité, de rembourser l'argent et d'accepter la peine correspondante sans discuter si vous ne voulez pas aggraver votre cas...pour 14,50€
Cordialement,

Par **hmakk**, le **12/10/2010 à 09:48**

merci pour votre réponse
cette situation me ronge
j'en dors plus
vrais je être condamné pour cette stupidité de 14euro 50
c'est ce que je passerais devant un juge pour cela
comment je peux arrangé cette situation en amiable
Bien cordialement

Par **hmakk**, le **12/10/2010 à 09:50**

merci pour votre réponse
cette situation me ronge
j'en dors plus
vrais je être condamné pour cette stupidité de 14euro 50
c'est ce que je passerais devant un juge pour cela
comment je peux arrangé cette situation en amiable
Bien cordialement

Par **Halla**, le **16/05/2011 à 17:59**

Bonjour,
Je tombe sur ton msg et justement j'ai un ami qui se trouve dans la même situation que toi sauf que lui pour l'instant on ne l'a pas convoqué! donc juste entre le jour où la carte a été avalée et le jour de la convocation il y a eu combien de TPS? Et vu que ton MSG date de 10/2010 dis moi ce qu'il s'est passé stp répond merci
(;)